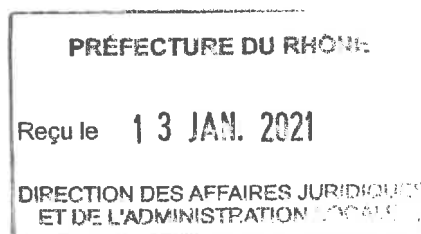


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 décembre 2020

Convocation adressée le 10 décembre 2020
Compte rendu affiché le 8 janvier 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absente excusée : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

**Intégration au Conservatoire des enfants impliqués dans le 1er dispositif Démos
(2017 – 2020)**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Le dispositif Démos

Depuis trois ans, 120 enfants du territoire de la Métropole de Lyon ont pris part au dispositif Démos, initié par la Philharmonie de Paris et porté par l'Auditorium de Lyon.

Fondé sur la pratique instrumentale en orchestre, ce dispositif d'enseignement collectif de la musique s'appuie sur un partenariat éducatif entre structures sociales, travailleurs sociaux et artistes professionnels (musiciens, chefs de chœurs, danseurs).

L'orchestre Démos Lyon Métropole se compose de 8 groupes d'enfants issus des territoires Politiques de la ville des communes de Bron, Décines, Givors, Lyon et Vaulx en Velin.

La ville de Lyon compte trois groupes d'enfants des quartiers :

- Moncey Voltaire Guillotière (quartier en veille active), en partenariat avec le centre social Bonnefoi. Les ateliers se déroulent à la Maison des Rancy.
- Etats-Unis (quartier Politique de la ville), en partenariat avec le centre social des Etats Unis où se déroulent les ateliers.
- Vergoin (quartier Politique de la ville), en partenariat avec le pôle 9. Les ateliers ont lieu à l'école Alphonse Daudet.

Les groupes lyonnais

Les enfants sont encadrés par trois musiciens pratiquant les instruments présents dans le groupe. Les groupes lyonnais sont exclusivement composés d'instrumentistes à cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse).

Les séances de travail

Les séances de travail commencent généralement par un temps de mobilisation de l'attention par des jeux rythmiques, exercices corporels ou chants, puis le travail s'organise autour des pièces de l'orchestre (en 2020, une création de Thierry Pécoud et des arrangements et chants joués à l'instrument). Les intervenants alternent écoute, chant, mémorisation puis jeu à l'instrument en faisant des liens avec les premiers rudiments solfégiques et de rapport à l'écrit. Les intervenants veillent à apporter des éléments musicaux qui font sens pour les enfants. Le travail se fait en grand groupe puis en sous-groupe pour apporter des éléments techniques, puis à nouveau en grand groupe.

Les référents sociaux sont présents et assistent les musiciens notamment lorsqu'il faut remobiliser l'attention des enfants. Le travail, l'ambiance et les résultats sont caractéristiques de ce type de travail. Les enfants qui sont investis présentent de bonnes capacités d'écoute. Les postures et tenues ne sont pas abouties, mais pas catastrophiques non plus, quelques mois de travail plus soutenu sur ce plan suffirait à corriger les soucis de tenue instrumentale.

L'aspect collectif du travail est important pour les enfants qui font groupe autour de leur pratique.

Quelques enfants présentent de réelles capacités et une motivation importante.

Le conservatoire signataire de la Charte de coopération culturelle

Le conservatoire de Lyon est signataire de la Charte de Coopération Culturelle et à ce titre, a pris des engagements thématiques et territoriaux en faveur des quartiers prioritaires et des publics spécifiques concernés par la démarche de la Charte.

Engagements thématiques :

- Education par la présence et l'intervention de musiciens intervenants dans une majorité d'écoles de la ville de Lyon.
- Egalité femmes – hommes, avec un travail dans deux directions : un groupe de travail relié au projet d'établissement (qui observe les problématiques de genre dans la fréquentation de l'établissement et dans les types de pratiques), et des actions artistiques menées régulièrement, valorisant les femmes artistes dans les différentes spécialités enseignées au conservatoire.
Une référente est nommée pour l'établissement
- Santé et grand âge, par un partenariat avec les HCL, La ferme du Vinatier et l'association VS'arts qui propose des interventions artistiques dans les EHPAD lyonnais et du territoire de la Métropole,
- Handicap, avec un partenariat avec l'association Léthé musicale et la mise en place d'un atelier mêlant, étudiants du CRR et personnes en situation de handicap.
Une référente a été nommée sur cette thématique.
- Numérique avec une modernisation des outils et en ce moment notamment, le travail sur le déploiement de l'outil « Laclasse.com »
- Développement durable, progressive et en cours avec la mise en place de processus de tri.

Engagements territoriaux :

- 8ème arrondissement, quartier Langlet-Santy : un pôle renforcé à l'école Jean Giono comportant un parcours de découverte (musique et danse) en temps scolaire pour tous les niveaux, la mise en place du dispositif AÏCO (Apprentissage Instrumental, Invention, Création Collectives), dispositif d'apprentissage instrumental collectif accompagné de projets artistiques et de visites dans les structures culturelles, partenariat avec « La cité des pianistes ».
- 9ème arrondissement, quartier La Duchère : deux orchestres à l'école dans les écoles des Dalhias et Alphonse Daudet, et temps dédiés de musiciens intervenants pour des ateliers pour adolescents et adultes (atelier création de chansons, chorale adultes « Chantons sous la Duch' »)

Les dispositifs d'apprentissage collectif développés au conservatoire de Lyon

AïCO – antenne des Etats-Unis

Le dispositif regroupe 32 enfants scolarisés à l'école Jean Giono (quartier Langlet Santy – 8ème arrondissement) et se déroule hors temps scolaire, le mercredi après-midi (les enfants sont inscrits au CRR). Il est encadré par 6 enseignants du conservatoire (dont 2 PEA et 4 APEA) et 3 musiciens intervenants (APEA). Ces enseignants sont mobilisés à raison de 3 heures hebdomadaires (2h15 en face à face pédagogique et 45' de concertation), soit un volume horaire total hebdomadaire de 6 heures de PEA et 21 heures d'APEA.

- 50' par enfant (pour une présence hebdomadaire par enfant de 2h15) incluant la globalité des apprentissages instrumentaux et collectifs. (mode de calcul = temps global enseignant/nombre d'enfants à titre d'outil de mesure uniquement).
- Deux formats de séances de travail :
 - Une séance en trois parties, avec une première plage à mains nues (30 à 40' : mise en route, apprentissages rythmiques et vocaux), une deuxième plage par pupitre (40') et une dernière plage en grand groupe, avec les instruments (40').
 - Une séance en deux parties en grand groupe avec instruments avec pause au milieu.

C'est le dispositif développé par le CRR qui s'approche le plus des modalités de travail du dispositif Démos.

Premier cycle collectif – antenne des Brotteaux

Les enfants concernés suivent les cours suivant, en une fois :

- Cours instrumental à deux ou trois en une heure
- Pause de 15'
- Cours en groupe (type orchestre à géométrie variable) regroupant les 1^{ers} et 2^{èmes} cycles = 30 minutes
- Cours de formation musicale

Le dispositif intègre l'ensemble des apprentissages instrumentaux, collectifs et de formation musicale. Il présente l'intérêt de développer des compétences collectives dès les débuts de la pratique musicale.

Orchestre à l'école – école Alphonse Daudet

Dispositif en temps scolaire qui ne concerne pas les enfants en l'état, mais qui pourrait connaître une déclinaison de type AïCO, hors temps scolaire.

Une proposition d'accueil et de transition pour les enfants issus du dispositif Démos

Nous savons que si ces enfants sont directement intégrés dans les cursus du CRR, il y a de forts risques de les perdre assez rapidement du fait d'une trop grande différence d'approche pédagogique. Il est donc nécessaire d'élaborer un dispositif transitoire qui puisse fonctionner sur le modèle du parcours découverte, à savoir sur deux ans avant d'intégrer les enfants qui le souhaitent dans les cursus dits « traditionnels ».

Proposition d'organisation sur l'exemple de trois instruments avec trois enfants/instrument

Violon : 30 à 45' de cours (selon le nombre d'enfants) par groupe de deux à quatre enfants	Alto : 30 à 45' de cours (selon le nombre d'enfants) par groupe de deux à quatre enfants	Violoncelle : 30 à 45' de cours (selon le nombre d'enfants) par groupe de deux à quatre enfants
15' pour installation / accord		
Ensemble d'application regroupant tous les enfants = 1h		

→ 2h hebdomadaires par enseignant, deux à trois enseignants par groupe = soit un volume par élève de 50' environ pour une présence hebdomadaire pour les enfants de deux heures en une fois (mode de calcul = temps global enseignant/nombre d'enfants à titre d'outil de mesure uniquement).

Les lieux physiques d'accueil :

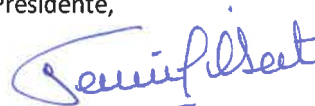
L'accueil de ces nouveaux dispositifs pose la question des lieux physiques. Il semble préférable de les accueillir autant que faire se peut, à proximité de leurs quartiers : antenne des Etats Unis pour le groupe du 8^{ème}, antenne

de la Guillotière pour le groupe 3^{ème} – 7^{ème}, école Alphonse Daudet pour le groupe du 9^{ème}. L'accueil dans cette école de la part de son directeur est très favorable. Il a même évoqué le souhait d'une CHAM dans son école. Cet accueil de qualité est très important pour ce groupe situé dans un quartier très enclavé et pour lequel l'accès au centre-ville est assez long et malaisé.

Dans l'ensemble, la question de l'accueil de ces enfants dans des dispositifs spécifiques rejoint la question de l'occupation de locaux des écoles par les antennes du CRR.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT